

ARRÊTÉ

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application ;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques du 10 juin 1983.

A R R Ê T É :

ARTICLE 1er. - L'immeuble par destination ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

37 - INDRE-et-LOIRE

TOURS - Cathédrale Saint-Gatien

818 tuyaux antérieurs au XIX^e siècle :

92 tuyaux de façade dont 55 dans le grand buffet, 37 dans le petit buffet, sans doute de 1611, attribués à CREPIN CARLIER.

1) 375 tuyaux au Grand Orgue :

Montre 16 : 18 tuyaux de dessus en étain , probablement de 1611.

Bourdon 16 : 32 tuyaux de métal, dont 20 à cheminée (pieds et corps anciens).

Bourdon 8 : 45 tuyaux anciens en métal, dont 38 à cheminée.

Bourdon 16 et 8 : 26 basses en bois, ayant conservé leurs pieds octogonaux.

Divers fonds : 9 tuyaux ouverts en bois
10 tuyaux de doublette.

Fourniture V : 235 tuyaux, probablement de 1611.

./.

2) 267 tuyaux au Positif :

Cromorne : 44 tuyaux (résonateurs et noyaux anciens, XVIII^e s.)

Trompette : 38 tuyaux (résonateurs et noyaux anciens, XVIII^e s.).

Tierce : 52 tuyaux (XVII^e ou XVIII^e s.).

Prestant : 40 tuyaux (taille d'une flûte, XVII^e ou XVIII^e s.)

Doublette : 51 tuyaux (XVII^e ou XVIII^e s.)

Bourdon : 42 tuyaux (XVII^e ou XVIII^e s.)

3) 84 tuyaux à la Pédale :

Divers fonds : 24 tuyaux ouverts, sur pied octogonal.

Bombarde : 30 tuyaux (XVIII^e s.)

Trompette : 30 tuyaux (résonateurs et noyaux anciens, XVIII^e s.)

Soit les éléments de la tuyauterie des facteurs d'orgues de
CREPIN CARLIER (1611), Louis-Alexandre CLICQUOT (1733),
LEFEBVRE (1771), ISNARD (1772), à l'exclusion des ajouts des
XIX^e et XX^e siècles.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire
de la République du département d'INDRE-et-LOIRE,
à Monseigneur l'Archevêque de l'Archidiocèse de TOURS, au maire
de TOURS, et à l'affectataire, qui seront responsables, chacun
en ce qui le concerne de son exécution.-

Paris, le 04 DEC. 1984

Le Sous-Directeur
des Monuments Historiques
et des Palais Nationaux

Jacques CHARPILLON